

**DE L'EAU DU RHÔNE A L'EAU DE LA VILLE :
LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE A GIVORS (1899-1935).**

Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 5, 1998-1999

Sylvain PETITET

La mémoire collective peut nous paraître injuste et bien oublieuse. Elle retient le nom des maires bâtisseurs, qui matérialisent leur action en faveur de leur commune par une trace visible capable de perpétuer leur souvenir : les maires de la Troisième République construisaient une mairie, une école, un équipement sportif, un théâtre, nos contemporains nous lèguent une salle polyvalente, une médiathèque ou un centre nautique. A quelques rares exceptions près, il est souvent difficile d'attribuer à l'un de nos édiles locaux la mise en place de ces réseaux et services urbains (eau potable, assainissement, distribution d'énergie, collecte et élimination des déchets, transports urbains...). Il est d'ailleurs frappant de noter combien ces réseaux et services, pourtant indispensables à la vie dans nos villes, sont aujourd'hui oubliés des citoyens, combien leur fonctionnement, pourtant complexe d'un point de vue aussi bien technique que organisationnel, est ignoré tant ce fonctionnement continu apparaît comme naturel en ville. A peine leurs rares pannes ou dysfonctionnements (techniques ou organisationnels) parviennent-ils à ramener à la surface des consciences urbaines le miracle quotidien de ce fonctionnement silencieux. Pourtant, ces réalisations ont souvent, en leur temps, constitué des enjeux politiques forts, mobilisé durablement les énergies et les finances locales, et longtemps fait des villes un chantier permanent.

C'est à une histoire sociale des réseaux et services urbains que nous souhaitons ici apporter notre contribution à travers l'étude de la mise en place d'un réseau de distribution d'eau potable dans une petite ville du département du Rhône, située aux confins des vallées du Rhône et du Gier, Givors.

Des pompes publiques au projet de réseau communal

Givors connaît, tout au long du 19^e siècle, un essor industriel important grâce à une position enviable en matière d'infrastructures de transports (Rhône, canal du Gier, puis voie ferrée Lyon-Saint-Étienne). En chiffres ronds, la population givordine passe ainsi de 3000 à 10.000 habitants entre 1800 et 1870 ; elle atteint 13.000 au tournant du siècle. Ce développement urbain repose principalement sur celui de la verrerie, de la batellerie et de la métallurgie. Néanmoins, à la fin du siècle, si la cité industrielle semble prospère d'un point de vue économique, l'eau consommable y est rare et de mauvaise qualité.

On peut considérer que 1899, année de la mise en place d'une "Commission des intérêts publics" chargée d'examiner un projet de création d'un service de distribution d'eau potable, marque le démarrage du mouvement qui aboutira à la mise en place d'un service d'adduction d'eau potable sous la forme technique et organisationnelle qui nous est aujourd'hui familière, c'est-à-dire grâce à une infrastructure-réseau. Il ne faut pas pour autant en déduire que jusqu'à cette date aucun service public d'eau potable n'avait été envisagé ou réalisé.

Ainsi, en 1850, le *Cahier des charges pour l'adjudication des travaux d'entretien des pompes publiques*¹ évoque les deux pompes publiques à eau claire "appartenant légalement à la commune de Givors", même s'il insiste plus sur les deux pompes à incendies (la Désirée n° 1 et l'Utile n° 2) et leurs accessoires que l'adjudicataire se devra, contre rémunération annuelle, de maintenir en bon état de fonctionnement. En 1878, le cahier des charges² mentionne alors 19 pompes réparties dans les rues, places et édifices publics de la ville et insiste, à l'attention des éventuels adjudicataires, sur le problème posé par la baisse importante du niveau de la nappe en période d'étiage du Rhône. A partir de 1890, il semble que la question de l'eau mobilise de plus en plus les habitants comme en atteste le nombre croissant de plaintes relevées dans les délibérations du conseil municipal. Pétitions de quartiers entiers ou réclamations isolées dénoncent la piètre qualité du service et incriminent l'entretien des puits et des pompes ou encore réclament la création de nouvelles fontaines. Après 1895, les demandes de nouvelles pompes publiques se multiplient, relayées par les élus au conseil municipal.

En l'espace d'une trentaine d'années, la question de l'eau a pris de l'importance et surtout a changé de nature. Jusqu'au début des années 1880, les demandes de création de pompes publiques prennent la forme d'une pétition

1. Archives municipales de Givors (AM.G), série O, dossier 3 O 21.

2. Mairie de la Ville de Givors, *Cahier des Charges, Clauses et Conditions auxquelles aura lieu l'adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des puits et pompes des Rues et Places publiques, des trois Salles d'asile et des deux maisons d'école ainsi que des cours de l'Hôtel de Ville et de la Gendarmerie*, le 9 mai 1878, 3 p.

d'habitants d'un quartier ou d'une rue, systématiquement accompagnée d'une souscription d'un montant non négligeable, généralement près d'un tiers du devis estimatif de la dépense. La pompe publique est un équipement de quartier réalisé sous l'impulsion et grâce au financement des habitants : faut-il alors considérer que l'administration publique locale se contente de subventionner un projet infra-communal ? Pas tout à fait puisque la construction est intégrée au patrimoine communal et qu'il s'agit donc bien là d'un ouvrage public communal, ainsi que le rappellera plus tard le préfet, nous allons le voir.

La grande loi municipale du 5 avril 1884 qui fait désormais du maire moins un administrateur local pour le compte de l'État, qu'un responsable des "affaires locales" a peut-être transformé le rapport des habitants à leur commune, toujours est-il que, à partir de la seconde moitié des années 1880, alors que les demandes et les réalisations se font plus nombreuses, les souscriptions deviennent exceptionnelles. La pompe publique tend désormais à être considérée comme un véritable équipement public, de responsabilité communale, et les habitants des quartiers non desservis exigent de s'en voir dotés.

Réminiscence d'autres modes de faire et de penser, la dernière souscription dont nous ayons trace amène l'administration préfectorale à rappeler clairement à la mairie que les pompes publiques relèvent de sa responsabilité. Ainsi, en 1893, les "propriétaires avoisinant la montée Saint-Gérald" déplorent le tarissement du puits alimentant la pompe de leur quartier en période d'étiage du Rhône, faute d'un creusement suffisant. Ils demandent alors à un mineur-puisatier d'estimer les travaux nécessaires, lancent une souscription et "sollicitent l'administration municipale de bien vouloir faire exécuter le travail nécessaire [...] (et) offrent pour y participer une souscription s'élevant à 40 francs". Le travail est estimé à 70 F et le conseil "vote une somme de 50 francs à charge aux souscripteurs de faire exécuter les travaux jusqu'à l'eau"¹. Le préfet fait alors observer au maire de Givors ² :

"Ce mode de faire ne peut être adopté. La pompe en question étant une propriété communale, c'est sur vos indications et sous votre direction que les travaux doivent être effectués (voir l'art. 90 de la loi du 5 avril 1884)"

A l'aube du 20^e siècle, le changement de dispositif technique dans la prestation du service concrétisera cette évolution. A un ensemble de pompes communales sur puits, disséminées dans les quartiers, succédera un réseau communal alimentant ces points singuliers : l'équipement de quartier cède la place à une infrastructure réticulaire communale lourde, manifestation tangible de la prise en charge publique du problème.

1. Registre des délibérations du conseil municipal de Givors (RD.G), séance du 4 mars 1893.

2. Lettre de la préfecture du Rhône au maire de Givors, datée du 11 mars 1893, AM.G, carton 3 0 22.

Une concession hâtive à des entrepreneurs locaux inconsistants (1900-1905)

Si dès 1896 un élu influent de la majorité municipale¹ demande sans succès "que la Commission des intérêts publics étudie un système de pompes pour la ville mieux approprié pour le public que celles qui existent"², les élus ne semblent pas disposés à prendre l'initiative du traitement global de la question de la distribution d'eau. Il faut donc attendre septembre 1899 pour que soit nommée une "Commission chargée de l'examen du projet d'alimentation et de distribution d'eau à pression pour la ville de Givors", comprenant des élus, des notables et cinq médecins. Cette commission est chargée de l'examen d'un projet soumis au conseil municipal par des entrepreneurs locaux, sans doute proches du milieu politique local³, qui sollicitent pour sa réalisation l'octroi d'une concession d'une durée de 65 ans. La commission présente ses conclusions au conseil en mars 1900 et celui-ci adopte à l'unanimité, dès le mois suivant, un projet dont l'exécution "est instamment réclamée par la population de notre ville [...] la plupart des habitants [ayant] déjà souscrit des polices conditionnelles d'abonnement"⁴. Cette signature permet au maire d'aborder sereinement les élections du 6 mai 1900. Il est effectivement réélu et le premier mandat du siècle qui commence devrait voir la réalisation de ce projet.

Sa mise en œuvre est tout d'abord retardée par des révisions du cahier des charges initialement approuvé par le maire et l'autorité préfectorale. La première est demandée par les concessionnaires⁵, la seconde par le conseil départemental d'hygiène publique et de salubrité⁶ à l'occasion de l'examen du

1. Il s'agit de Jean Ligonnet, conseiller pendant 30 ans puis adjoint pendant 8 ans et maire de 1904 jusqu'à sa mort en décembre 1908.

2. RD.G, séance du 14 novembre 1896, f° 28.

3. Le registre des délibérations mentionne le démenti solennel de l'un des conseillers municipaux accusé par la "rumeur publique" d'avoir des intérêts personnels liés à ceux des concessionnaires (séance du 8 juin 1900).

4. RD.G, séance du 5 avril 1900, f° 47.

5. Elle aboutit à préciser le nombre, la localisation, la tarification et le fonctionnement des bornes-fontaines publiques (adoption d'un "système automatique à pression conforme au modèle adopté pour les bornes-fontaines de la ville de Lyon") ainsi que les modalités d'extension du réseau et le montant du cautionnement (passage de 1/10^{ème} à 1/20^{ème} du montant total de ce projet de 400.000 francs) ; RD.G, séance du 24 novembre 1900, f° 94.

6. "Le conseil d'hygiène départemental se compose de dix membres au moins et de quinze au plus. Il comprend nécessairement deux conseillers généraux, élus par leurs collègues, trois médecins, dont un de l'armée de terre ou de mer, un pharmacien, l'ingénieur en chef, un architecte et un vétérinaire. [...] Les conseils d'hygiène départementaux et les commissions sanitaires doivent être consultés sur les objets énumérés à l'art. 9 du décret du 18 décembre 1848, sur l'alimentation en eau potable des agglomérations, sur la statistique démographique et la géographie médicale, sur les règlements sanitaires communaux et généralement sur toutes les questions intéressant la santé publique, dans les limites de leurs circonscriptions respectives". Voir Maurice Bloch, *Dictionnaire de l'administration française*, Paris, Berger-Levrault, t. 2, 1905, article "Hygiène publique", p. 1557-1558.

projet¹. Les modifications, sans doute inévitables pour un projet qui semble avoir été élaboré et accepté un peu dans la précipitation, étant apportées, on pouvait s'attendre à voir démarrer la phase de réalisation.

Interviennent alors un certain nombre de changements du côté des concessionnaires. Les entrepreneurs Berthier et Revol, titulaires de la concession de 1900, vendent leur entreprise à un dénommé Verrier qui cède alors la concession à un nouvel entrepreneur, Édouard Béraud, lequel décède après avoir acquis les terrains pour l'établissement du puits filtrant et de l'usine élévatoire, et, sans doute, entrepris la construction dudit puits. Les deux héritiers, Béraud fils et Vaillant, tout en déclarant vouloir continuer la concession de Béraud père, et en dépit de lettres, de l'octroi de délais, "sans parler des injonctions verbales"², ne semblent pas poursuivre les travaux engagés avec beaucoup d'empressement. La municipalité givordine décide alors d'intenter une instance en référé contre les concessionnaires et Daydé, "ingénieur du service des eaux de Lyon" est désigné en octobre 1904 comme expert par le conseil de préfecture du Rhône. Le rapport qu'il remet en février 1905 amène les élus à constater la défaillance de leurs concessionnaires. Ils décident donc de leur retirer la concession accordée cinq ans auparavant et de retenir le cautionnement versé pour la garantie de la concession. Les élus font également une offre de rachat des investissements réalisés par les concessionnaires, offre singulièrement plus basse que les dépenses présentées à l'expert dans la mesure où ces dépenses leur paraissent surévaluées et les travaux indiqués ne sont qu'incomplètement réalisés³. Le conseil de préfecture, dans son arrêt du 12 janvier 1906, accepte le retrait de la concession, mais point la confiscation de la caution. En outre, il donne à la commune de Givors un délai de 6 mois pour se prononcer sur la poursuite des travaux entrepris par les concessionnaires, et donc sur le rachat des investissements réalisés.

La municipalité s'oriente alors vers un refus de la reprise des travaux entrepris et décide "d'entreprendre immédiatement les études pour l'exécution du projet d'alimentation d'eau sur un autre emplacement, de façon à satisfaire aussi rapidement que possible aux réclamations réitérées formulées par la population givordine, l'administration sanitaire et les pouvoirs publics"⁴. Il semble bien que, "l'administration supérieure" ait "imposé"⁵ à la municipalité

1. Le conseil demandait qu'il soit précisé que les infrastructures soient remises en bon état de fonctionnement à l'issue de la concession et que soient prises des mesures de protection des installations contre les crues du Rhône ; RD.G, séance du 18 avril 1902, f° 176.

2. RD.G, séance du 3 mars 1905, f° 363.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*, f° 265.

5. Dans la délibération du 3 mars 1905, à propos d'une autre question, le conseil municipal évoque en effet "l'exécution d'ouvrages qui lui sont imposés par les pouvoirs publics ; tels que la création de l'hospice et de groupes scolaires, l'adduction d'eaux potables, etc, projets dont l'obligation est indéniable et qui mettront notre ville dans une situation plus que précaire".

givordine de réaliser rapidement un réseau d'adduction d'eau potable. Desbats, son architecte-voyer, est aussitôt chargé de l'étude et la rédaction d'un projet. Ses honoraires, correspondant à la rédaction du projet et à son exécution (direction et règlement des travaux) sont fixés à 1% du montant du devis des travaux. En outre, un employé appointé par la mairie lui sera adjoint "pour le service de la voirie, pendant la durée de l'étude et de l'exécution des travaux"¹.

L'architecte-voyer s'emploie à établir un projet mobilisant une eau souterraine dans la plaine du Garon et du Mornantet qu'il s'agira ensuite d'élever préalablement à sa distribution. Il fait foncer un tube d'essai et recueille les conseils du professeur Dépéret. Ces travaux lui permettent de rédiger un projet avant qu'il ne soit remercié, pour des raisons qui nous sont inconnues. Sans doute l'option "élévation" était-elle repoussée par les élus les plus influents, si bien que ce projet n'est pas présenté officiellement au conseil municipal...

La question de l'eau semble alors disparaître des préoccupations d'un conseil municipal entièrement absorbé par la construction de l'hôpital-hospice et par un conflit qui l'oppose à la Compagnie P.L.M.

La difficile élaboration d'un projet communal (1908-1914)

La question de l'eau réapparaît fin 1908 dans le cadre du rapport du président de la commission d'hygiène publique² mise en place après la réélection du maire, en mai de cette année. Après avoir fait état des réalisations inspirées par sa commission, le président dresse un sombre tableau :

"périodiquement, les Givordins souffrent de la disette d'eau, il faut aller bien loin chercher un trésor enviable et indispensable, il nous est donné malheureusement de voir, pendant la baisse du Rhône, le défilé ininterrompu de gens de tout âge et de tout sexe faisant queue pour attendre l'heureux moment de saisir le levier d'une pompe qui débitera une eau suspecte [...] eau nuisible, eau malsaine".

Il déplore que le balayage à sec tant domestique que public soulève et répande "cette belle poussière qui retombe plus fine, plus ténue, entrant victorieusement où elle était et même où elle n'était pas", une "poussière, véhicule des germes et des microbes les plus dangereux des maladies contagieuses". Avec éloquence et parfois même avec lyrisme, le président appelle de ses vœux une solution hygiéniste à tous ces problèmes :

"Le remède ? son nom est dans toutes les bouches : l'Eau. Et ce n'est point l'eau parcimonieusement distribuée, puisée à grand peine loin de la maison ; mais l'eau abondante, ruisselante, jaillissante, l'eau claire, limpide, agréable et potable".

Les élus sont désormais devant leurs responsabilités :

"Il faut, il est indispensable que l'exemple vienne d'en haut, de ceux qui ont la charge des intérêts de la cité [...] Le problème de l'eau est posé, il faut le résoudre le plus tôt

1. RD.G, séance du 11 mai 1905, f° 433.

2. RD.G, séance du 18 décembre 1908, f° 124-128.

possible.[...] On ne saurait de bonne foi, incriminer l'administration et les municipalités antérieures [...] néanmoins, il appartient au Conseil actuel de mener à bien cette question d'une urgence réelle, d'une incontestable utilité. Il en a fait l'article essentiel, la base de son programme ”.

Sur un registre moins lyrique et plus conforme aux canons de la littérature technico-administrative, le professeur Dépéret estimera en 1911 que "l'alimentation actuelle de Givors en eau potable est des plus défectueuse"¹. D'un point de vue quantitatif, il note qu'elle est assurée par "une vingtaine de puits communaux situés sur les principales places (plus une dizaine de puits pour les établissements communaux)". D'un point de vue qualitatif, il souligne que ces pompes s'alimentent à une nappe unique située dans le sous-sol de graviers alluviaux du Rhône-Gier, une nappe qui, d'une part, s'épuise en période d'étiage jusqu'à entraîner un tarissement complet des puits, et, d'autre part, "est fatalement contaminée soit par des fosses fixes d'une étanchéité plus que douteuse, soit même par des puits perdus qui envoient dans la nappe aquifère les détritiques et les eaux ménagères d'un certain nombre de maisons", mais également par les intrusions d'eau du Rhône à l'occasion de crues assez fréquentes. Il en résulte que la typhoïde est endémique "avec des recrudescences plus fortes dans certaines années".

Luttes politiques et expertise scientifique autour de la question de la ressource à mobiliser (1908-1910)

A partir de décembre 1908, le registre des délibérations du conseil municipal atteste du traitement de la question de l'eau, dossier désormais politiquement stratégique et qui a tendance à devenir politiquement sensible. Dès février 1909, Pierre Baudrand propose de nommer une commission des eaux "chargée d'étudier la question d'alimentation en eau potable et de présenter un rapport sur les divers projets d'adduction d'eau que l'assemblée sera amenée à examiner", commission dont il prend la présidence. La question la plus épineuse à régler concerne le choix de la ressource en eau à mobiliser : elle donne lieu à une controverse politico-scientifique arbitrée par les experts publics du conseil départemental d'hygiène, sur fond de guerre de succession à la fonction de maire. En effet, Jean Ligonnet, maire depuis mai 1904, décède le 29 décembre 1908 ; Pierre Forissier, son premier adjoint, lui succède en février 1909 jusqu'à sa démission en mai 1910. La question de l'eau exacerbe le conflit entre le parti de Pierre Baudrand² et celui de François Brossette³, qui se conclue provisoirement,

1. Ch. Depéret, *Rapport géologique sur le projet de captage d'eau d'alimentation de la ville de Givors*, Université de Lyon, Faculté des Sciences, ronéo, 1er mai 1911, 4 p.

2. Pierre Baudrand a été maire de juin 1897 à mai 1904 ; son premier adjoint Jean Ligonnet lui a alors succédé de mai 1904 à sa mort, en décembre 1908. Pierre Baudrand deviendra le premier adjoint de François Brossette après son élection en juin 1910.

3. François Brossette deviendra maire en juin 1910 pour le rester jusqu'en décembre 1919.

en mai 1910 avec la démission de Pierre Forissier et des amis de l'ancien maire, Jean Ligonnet. François Brossette devient alors maire et Pierre Baudrand premier adjoint. Les élections de mai 1912 donnent lieu à ballottage et à des diffamations parfois graves¹. La vie municipale givordine apparaît ainsi comme particulièrement mouvementée jusqu'à la première guerre mondiale, à l'image des courants et des rivalités qui traversent alors le camp socialiste.

Baudrand dirige les travaux de la commission des eaux tambour battant et il est en mesure de proposer un rapport détaillé au conseil municipal dès la séance du 9 avril 1909². Il est vrai qu'il s'était manifestement déjà intéressé au problème puisque, dès la première réunion de cette commission, il avait présenté un rapport s'appuyant sur une étude préalable réalisée avec un autre conseiller et Laÿs, l'agent-voyer de la commune³. A Givors, comme à Annecy⁴, Nancy⁵ ou Lyon⁶, la question la plus délicate est celle du choix de la ressource, aussi son projet envisage-t-il plusieurs possibilités :

"1°. La recherche sérieuse des eaux de sources au plateau de Montrond ; 2°. La combinaison du système d'eau de source avec un petit barrage au Mornantet ; les eaux de sources pour la consommation ménagère et celles du barrage pour les autres usages ; 3°. La construction d'un grand barrage pouvant assurer à lui seul le débit nécessaire à la consommation et au service de la voirie, des usines, etc..."

La commission s'était rendue sur les lieux en mars pour juger de la nature des ressources potentielles et, à propos des sources évoquées et de leur alimentation, échanger des avis "partagés", formuler des hypothèses "possibles quoique très contestables", avancer des "suppositions", d'où elle a conclu "que les eaux de sources ne présentant pas toutes les garanties de pureté et de débit, il y avait lieu de voir autre chose de plus précis". Ce "quelque chose de plus précis", c'est le projet, auquel tient manifestement Pierre Baudrand : un barrage sur le Mornantet, en un lieu par lui repéré et "qui se prête d'une façon exceptionnelle à la construction d'un barrage". Il a acquis la conviction et semble avoir également persuadé "la presque unanimité de la Commission", qu'un barrage d'une cinquantaine de mètres, construit sur un sous-sol granitique – d'où économie de construction, les matériaux les plus coûteux à transporter étant disponibles sur place – permettrait de mobiliser et distribuer à peu de frais (par simple gravité) "plusieurs millions de mètres cubes d'eau" de bonne qualité avec une pression importante ; cette quantité et cette pression permettraient même d'envisager la vente d'eau à d'autres collectivités. Selon Pierre Baudrand,

1. Au point qu'une commission d'enquête municipale sera formée pour examiner le cas d'un élu diffamé par affiche.

2. RD.G, séance du 9 avril 1909, f° 145-149.

3. Il s'agit peut-être de l'agent-voyer recruté en vertu de la délibération du 11 mai 1905 pour faire fonction d'adjoint de Desbats, l'architecte-voyer qui, lui, a été remercié.

4. B. Barraqué, "L'eau du lac d'Annecy", in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 30, avril 1986, p. 24-33.

5. D. Lorrain, "Du fontainier à l'automate", *ibidem*, p. 5-15.

6. R. Girard, *L'alimentation en eau de Lyon*, Strasbourg, EDARI, 131 p.

la solution du barrage, déjà adoptée dans la vallée du Gier à Rive-de-Gier et Saint-Chamond, l'emporte de très loin sur toute autre solution (d'un point de vue financier en particulier) à tel point que "sans les abandonner d'une façon irrévocable, il y a lieu de négliger momentanément tous les autres projets [...] car ils présentent tous de très graves inconvénients [...] même des inconvénients d'importance capitale qu'il serait impossible de surmonter".

C'est l'occasion pour nous de voir mis en pièces quatre autres projets que l'absence d'archives des commissions ne nous a pas permis de connaître avec plus de précision :

- "le projet consistant à puiser de l'eau du Rhône par un puits, et à l'élever à 50 mètres au moyen de machines", probablement projet "Desbats", l'"ancien architecte-voyer de la ville", est jugé trop coûteux, en particulier en fonctionnement, si bien que Baudrand se "demande même si nous avons bien le droit d'engager les générations futures dans des servitudes de ce genre [...] de telle sorte que la commune n'ait aucun espoir d'en retirer un revenu sérieux" ;

- le projet "Genet", qui "consiste à amener l'eau de Vienne", lie l'alimentation en eau de Givors aux excédents de Vienne, et ne semble pas permettre de disposer d'une pression suffisante ;

- le projet qui envisage d'amener de l'eau de Saint-Symphorien d'Ozon, une eau très calcaire jugée impropre à la consommation à laquelle il faudrait faire franchir le Rhône en empruntant le pont de la Compagnie P.L.M., "bien connue pour ses sentiments bienveillants à l'égard des villes"...

- le projet "Chapuy" qui "amènerait l'eau de Pierre-Bénite", rejeté sans autre forme de procès.

Si, pour Pierre Baudrand, "il n'y a pas à hésiter", son projet de barrage constituant "celui qui paraît le plus susceptible de remplir toutes les garanties au point de vue de la quantité et de la qualité de l'eau, et enfin les plus grands avantages au point de vue pécuniaire", des opposants se manifestent néanmoins au sein du conseil municipal, François Brossette en tête, qui mettent en doute la qualité de l'eau du Mornantet et la pertinence de la solution "barrage" en évoquant le cas de Clermont-Ferrand "dont la dépense a dépassé de beaucoup les prévisions". Finalement, le conseil décide qu'une délégation ira solliciter l'avis des membres du conseil départemental d'hygiène et de salubrité, Gros, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Courmont, docteur en médecine, fondateur de l'Institut bactériologique de Lyon en 1900¹ et Dépéret, docteur en médecine, géologue de renom², doyen de la Faculté des sciences de Lyon et président du comité.

1. J.-P. Gutton dir., *Les Lyonnais dans l'histoire*, Millau, 1985.

2. L. David, "Un savant : Charles Dépéret", in *Rive Gauche, Revue de la Société d'étude d'histoire de Lyon Rive Gauche*, n° 127, déc. 1993, p. 22-26.

Cette visite, en mai 1909 n'apporte rien qui permette véritablement d'opter pour un projet ; certes les experts, et Gros en particulier, ne semblent pas très favorables au barrage, mais les médecins s'en tiennent à leur domaine pour insister sur l'importance de la distribution d'une eau de bonne qualité ce qui, pour une eau de surface, impose l'usage de filtres à sable, technologie plus simple que "la stérilisation par l'ozone ou les lumières ultra-violettes"¹ également évoquées. Les études ne sont pas assez avancées pour que les arguments scientifiques, techniques ou financiers permettent de trancher ; au sein du conseil municipal un clivage demeure entre les partisans de Baudrand – eau du Mornantet – distribution gravitaire, d'une part, et ceux de Brossette – eau alluviale – distribution après élévation, d'autre part.

Les délibérations du conseil municipal témoignent alors d'un an d'escarmouches entre les deux camps : discussions houleuses, insinuations et critiques à l'encontre des experts – chercheraient-ils à vendre des filtres ? pousseraient-ils de manière insidieuse à des solutions intercommunales ? sortiraient-ils parfois de leurs stricts domaines de compétences ? –, rectifications et mises au points consécutifs à la lecture du procès-verbal de la séance précédente... Les études avancent pourtant avec l'aide de Dépéret qui obtient le fonçage de trois tubes en novembre 1909 pour pouvoir estimer, en différents points envisagés, le débit et la qualité de l'eau disponible². Une étude concernant l'hypothèse du barrage sur le Mornantet est commandée à Laÿs, "architecte-voyer, Ingénieur Sanitaire", le projet de Desbats est étudié et payé. Néanmoins, la question de l'eau est traitée dans un contexte de crise politique grave au sein du conseil municipal, crise qui se solde par la démission, en mai 1910, du maire, Pierre Forissier, de ses adjoints et de quelques élus.

Neutraliser l'eau : la technique de la commission extra-municipale (1910-1912)

François Brossette devient alors maire et Baudrand premier adjoint. Manifestement désireux d'aboutir rapidement à la mise en place effective du service, entendant peut-être faire là la preuve de son efficacité dans l'optique des échéances électorales de mai 1912, Brossette entreprend immédiatement de dépolitiser la question de l'eau, d'en éloigner les élus, pour n'en faire qu'une affaire purement technico-financière. Dès juin 1910, parallèlement à la commission municipale d'étude des projets d'adduction d'eau, est constituée une commission extra-municipale pour le même objet, présidée par le maire et ses adjoints, et composée de huit experts-notables locaux³. Désormais, ni la

1. RD.G, séance du 28 mai 1909, f° 155.

2. RD.G, séance du 3 novembre 1909, f° 186.

3. "Une Commission extra-municipale composée de M.M. Prénat, ancien député, Maître de forges ; Souchon, Ingénieur des Arts et Manufactures, Maîtres de Verreries ; Momain, Maître de Verrerie ; Parent, Ingénieur des Arts et Métiers, Directeur des Ateliers à la Compagnie de Fives-Lille à Givors ;

commission municipale ni le conseil municipal n'auront à débattre des différentes options possibles ; en mai 1911, un membre de la commission municipale demandera en vain qu'elle soit tenue informée de l'état d'avancement du projet¹. Le conseil municipal se contentera de prendre note des rapports d'expertise, et de suivre la commission extra-municipale dans ses conclusions en entérinant l'avant-projet dressé par l'architecte-voyer Beaufort² lors de la dernière séance du conseil avant les élections de 1912, qui voient la réélection – difficile – de Pierre Brossette.

Un projet strictement communal influencé par la prestigieuse expérience lyonnaise (1912-1914)

Rédigé par l'architecte-voyer communal, l'avant-projet adopté a néanmoins bénéficié de l'expérience lyonnaise dans la mesure où "M. Thomay, Ingénieur, Directeur du Service des Eaux de la Ville de Lyon a bien voulu fournir d'utiles indications sur la nouvelle installation de la ville de Lyon, installation adoptée à la suite d'un concours auquel avaient été conviés d'éminents constructeurs"³, si bien que "le projet présenté aura pour résultat de doter la ville de Givors d'une installation sensiblement la même que celle que possède la ville de Lyon"⁴.

Ce projet opte pour la mobilisation d'une eau souterraine, provenant "d'une nappe d'eau souterraine qui suit la pente de la vallée du Garon et s'abaisse progressivement vers le Rhône"⁵. La ressource choisie après de nombreux débats et des études approfondies est celle privilégiée par les premiers concessionnaires et par le projet Desbats, les deux puits prévus dans le projet établi par Beaufort devant même être établis à proximité de celui ébauché par les malheureux concessionnaires de 1900. Il convient néanmoins de souligner que cette implantation a été scrupuleusement choisie en fonction, d'une part des risques de pollution de surface de cette nappe peu profonde – 2,50 m sous le niveau du sol –, et d'autre part du risque de pollution par les puits perdus de l'hôpital de Montgelas. Le conseil départemental d'hygiène sera en particulier très attentif à la question de la protection du captage et imposera

Jallier, Ingénieur des Arts et Métiers, Sous-Directeur des Ateliers de la Compagnie de Fives-Lille ; Peyre, Ingénieur civil des Mines, Chef de service aux Fonderies et Hauts Fourneaux de Givors ; Condamin, Docteur en médecine, Auloge, Pharmacien, a été instituée par décision du Conseil Municipal de Givors, en date du 23 juin 1910, à l'effet de poser, au point de vue technique, les grandes lignes d'un projet d'adduction d'eau, pour satisfaire les besoins alimentaires et de voirie de la ville de Givors". RD.G, séance du 26 avril 1912, f° 106.

1. RD.G, séance du 1 mai 1911, f° 24.

2. RD.G, séance du 26 avril 1912, f° 106-112.

3. *Ibidem*, f°109.

4. *Ibidem*.

5. Ch. Deperet, *op. cit.*, p. 3

en particulier que des dispositions soient prises pour se prémunir contre une pollution par des effluents émanant de l'Hôpital¹ :

"Nous avons demandé à M. le maire de mettre à l'étude soit un projet d'égout, soit un projet d'épuration biologique. Le projet d'égout aurait le grand avantage d'être l'amorce d'un réseau qui fait complètement défaut à Givors".

Voilà sans doute les prochains grands travaux suggérés par les "pouvoirs publics"...

Par rapport à l'eau de surface, mobilisée par un barrage, l'eau souterraine, puisée profondément dans la nappe présente l'avantage, pour peu que l'on se préoccupe sérieusement de sa protection, de ne nécessiter aucun traitement dans la mesure où elle est filtrée naturellement par des sables fins. Ici, l'eau souterraine marque un point contre l'eau de surface, qui, elle, nécessite un traitement par filtres artificiels. Par contre, l'eau de barrage présentait, aux yeux de Pierre Baudrand, l'avantage décisif de ne pas nécessiter une coûteuse élévation. Ici, c'est l'électricité, que la Société grenobloise de force et lumière va distribuer à Givors en vertu d'un contrat de concession signé en septembre 1910 qui vient au secours de l'eau souterraine. En effet, la dépense pour cette élévation, estimée par Desbats à 16.000 francs par an en 1908² peut être réduite à 9.000 francs par an grâce à l'usage de moteurs électriques et à une organisation technique astucieuse du service : le réservoir, d'une contenance de 3.000 m³ permettant de stocker la consommation d'une journée³, il sera rempli la nuit en 10 heures, ce qui permet d'envisager un tarif avantageux en "heures creuses".

Le projet prévoit un réseau maillé dans les parties de la ville où cette conception ne représente pas un surcoût trop important, ailleurs il lui est préféré un réseau ramifié. Ce réseau doit alimenter 68 bornes fontaines (système Cornet de Tarare incongelable à purgeur automatique) et 122 bouches d'arrosage ou d'incendie. En outre, même si le conseil municipal "jusqu'à ce jour n'a eu en vue que le service public"⁴, la vente d'eau aux particuliers est envisagée, condition *sine qua non* de la rentabilité financière du projet. Le montage financier du projet semble d'ailleurs avoir été étudié avec le plus grand soin et Pierre Brossette entend démontrer sa capacité à "exécuter le projet des eaux, depuis si longtemps réclamé par la population sans impôts nouveaux"⁵. Il compte même en faire une affaire productrice de revenus pour la commune⁶ :

1. Serullaz et Panisset, *Conseil Départemental d'Hygiène, Rapport présenté à la séance du 16 janvier 1913*, ronéo, 4 p., AM.G, série O, Dossier 3 O 24.

2. RD.G, séance du 28 mai 1909, f° 155.

3. En 1912, Givors compte environ 13.000 habitants, le projet prévoit de répondre aux besoins de 15.000 avec un ratio de 200 litres par habitant et par jour, chiffre observé à Paris à cette époque. Les deux puits, reliés par siphon, doivent être équipés de deux groupes immergés de 150 m³ par heure et d'un troisième de secours.

4. A. Beaufort, *Projet d'adduction et de distribution d'eau ; Mémoire descriptif du projet*, manuscrit, daté du 15 octobre 1912, AM.G, série O, Dossier 3 O 24.

5. RD.G, séance du 26 avril 1912, f° 111.

6. *Ibidem*, f° 112.

"Les exemples que nous pourrions citer permettent d'espérer une opération intéressante pour la ville qui doit faire des recettes comme cela a lieu dans d'autres localités de même importance, à Villefranche notamment, où la société fermière réalise des bénéfices ; chez nous ces bénéfices entreraient dans la caisse communale, puisque nous vous proposons la régie directe. L'affaire des eaux au lieu de grever et d'être une charge pour la ville peut devenir une source de profits et permettre d'alléger les impôts".

Pour réaliser les investissements nécessaires à la mise en place du service (621.000 francs de 1912), la commune compte bénéficier d'une subvention sur les fonds du Pari mutuel¹ de 22 % ainsi que d'une subvention du conseil général de 16% du montant restant, la somme restant à la charge de la commune étant financée grâce à un prêt consenti par le Crédit foncier de France au taux de 3,80 % sur 50 ans.

Le projet définitif, amendé par quelques "modifications ou additions apportées dans l'intérêt du projet, après visite des travaux actuellement en cours au Grand Camp pour une installation analogue que fait exécuter la ville de Lyon"², fut adopté par le conseil municipal le 8 novembre 1912. Le dossier de demande de subventions auprès du ministère de l'Agriculture et du conseil général fut aussitôt déposé à la préfecture. Notons ici que la demande de subvention auprès du fonds du Pari mutuel, géré par le ministère de l'Agriculture, donna lieu à la constitution d'un dossier conséquent, conservé aux archives communales de Givors, qui prouve la prise en compte de la question de l'eau par les instances technico-administratives de l'État. L'octroi d'une subvention justifie désormais que les projets communaux soient soumis à examen, à travers la justification des partis techniques et financiers adoptés et exposés dans un "Mémoire descriptif" qui "doit être établi avec le plus grand soin et renfermer toutes les indications nécessaires pour justifier les dispositions adoptées et faire ressortir les résultats attendus de l'exécution du projet"³.

Néanmoins, si l'État a, depuis le début du siècle, fortement incité Givors à mettre en place un réseau d'adduction d'eau potable⁴, s'il a désormais mis en place des modalités administratives de contrôle des projets qui lui sont soumis pour acceptation et subvention, il ne va pas jusqu'à imposer une organisation intercommunale de ce type de service même quand cette organisation lui apparaît comme la plus appropriée. Ainsi, peut-on noter une ultime et

1. La loi de finances du 31 mars 1903 a mis en place un prélèvement supplémentaire, fixé chaque année par le ministère de l'Agriculture, sur la masse des sommes engagés au Pari mutuel des hippodromes et pouvant aller jusqu'à 1 % : "Le produit est affecté à subventionner les travaux communaux d'adduction d'eau potable. Toutefois, sur ce produit, il est prélevé une somme de 100.000 fr. au maximum destinée à la caisse des recherches scientifiques organisée par la loi du 14 juillet 1901, pour être employée à l'étude de procédés pratiques d'épuration des eaux d'égouts et eaux résiduaires", M. Bloch, *op. cit.*, p. 2011.

2. RD.G, séance du 8 novembre 1912, f° 161

3. "Établissement d'un projet d'adduction d'eau potable, Mémoire descriptif". Ce formulaire de 8 pages a été établi pour Givors par Beaufort puis contre-signé par le maire, Pierre Brosset, à la date du 15 novembre 1912. AM.G, série O, Dossier 3 O 24.

4. "projet réclamé [...] depuis une dizaine d'années par la Commission d'Hygiène du Département", lit-on in RD.G, séance du 8 novembre 1912, f° 162.

infructueuse tentative d'incitation à un règlement intercommunal de la question de l'eau sur la rive droite du Rhône et en aval de Givors sous la forme d'une réunion organisée par le préfet du Rhône le 22 novembre 1912. Il s'agit d'essayer une dernière fois d'obtenir l'adhésion des communes situées au sud du département, de Givors à Condrieu sur la rive droite du Rhône¹ pour l'étude d'un projet d'alimentation en eau potable à partir d'une eau du Rhône mobilisée à Givors, et de les convaincre de²

"l'intérêt qu'[elles] auraient à profiter du projet actuellement conduit par Givors, pour que des conduites d'eau placées sous la nationale puissent permettre une distribution d'eau potable dans toutes ces communes jusqu'à Condrieu".

Les archives communales de Givors n'ont gardé de cet effort préfectoral de promotion de l'intercommunalité que le compte rendu, en séance du conseil municipal, de cette réunion du 22 novembre 1912, mais celles de Loire-sur-Rhône permettent d'attester une première réunion le 30 juin 1906, au moment où Desbats entreprend l'étude du projet givordin. Il est sûr que, depuis 1906, d'autres réunions ont été tenues à l'initiative de la préfecture et des lettres adressées aux maires des différentes communes pour promouvoir un projet manifestement porté par le professeur Courmont et Gros, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, sans doute désireux de profiter de la réfection, à cette époque, de la route nationale qui traverse l'ensemble des communes évoquées pour leur apporter également l'eau potable produite en amont, à Givors. Le silence des archives givordines est sans doute révélateur du peu d'intérêt que manifestent les élus givordins pour ce projet.

La dernière réunion rassemble, sous la présidence du préfet du Rhône, outre les maires des communes concernées, Dumas, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Aubert, agent-voyer en chef du département du Rhône, le professeur Courmont et le docteur Morel. Le maire de Givors se contente d'affirmer que sa commune réalisera son projet sans modification et s'engage à fournir à Loire-sur-Rhône "une certaine quantité d'eau"³, mais à la condition que cette commune établisse une canalisation à ses frais et que cette fourniture corresponde à des excédents de Givors. Le projet de syndicat est repoussé.

Après la prise en compte des observations formulées par le conseil départemental d'hygiène dans sa séance du 16 janvier 1913 – observations qui concernent, nous l'avons indiqué précédemment, la protection des puits et de la zone de captage – le conseil municipal de Givors reçoit notification de l'octroi d'une subvention à son projet en date du 10 juillet 1914.

1. Soit du nord au sud : Givors, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-Rhône, Ampuis, Tupin-et-Semons, et Condrieu.

2. Archives municipales de Loire-sur-Rhône, Lettre du préfet du Rhône au maire de Loire-sur-Rhône, datée du 19 janvier 1907.

3. RD.G, séance du 26 novembre 1912, f° 175.

Mais le déclenchement de la guerre remet en cause les engagements financiers de l'État et ajourne la réalisation du projet...

Intérêts privés et volontés de maîtrise publique (1920-1935)

Du projet communal de l'architecte-voyer Beaufort au projet intercommunal du cabinet d'ingénieurs-conseils Daydé et Merlin

Après la première guerre mondiale, l'alimentation en eau de la population givordine reste toujours aussi médiocre et les habitants continuent à réclamer au moins des pompes¹. Le projet Beaufort, mis en sommeil pendant les années de conflit, reste d'actualité sur le plan technique mais nécessite d'être actualisé d'un point de vue financier compte tenu de l'importance de la hausse des prix des travaux depuis 1914. Ainsi, Régnier, député de l'Yonne, souligne-t-il en 1920 dans une question écrite au gouvernement que "la plus-value des matériaux et [celle] de la main-d'œuvre représentent plus de trois fois le chiffre porté en devis primitif"² pour des projets établis avant la guerre, si bien que les subventions prévues s'avèrent sans commune mesure avec les dépenses à réaliser.

La municipalité de Givors poursuit néanmoins ses acquisitions foncières afin d'assurer la protection de la zone de captage projetée et l'architecte-voyer Beaufort est en relation avec la Société auxiliaire des distributions d'eau (SADE), filiale de la Compagnie générale des eaux (CGE), pour la mise en œuvre de son projet. Après quelques entretiens préliminaires, au cours du second semestre 1920, entre les ingénieurs des deux sociétés, l'architecte-voyer et le secrétaire général de Givors. Ollivier, le chef de la succursale de Lyon de la SADE demande très officiellement³, à la fin de l'année, une entrevue au maire en indiquant que sa société "se chargerait volontiers de l'exécution des travaux d'alimentation en eau de la ville de Givors" et qu'il peut se faire accompagner d'un ingénieur de la CGE dont il pourrait "s'assurer le concours pour le cas d'une exploitation ultérieure possible". Après une rencontre entre Ollivier, Buat – ingénieur à la CGE – et Berry, maire de Givors, la CGE se fait officiellement communiquer le projet Beaufort pour l'examiner d'un point de vue technique et financier. En avril 1922, le travail de Buat est suffisamment avancé pour que le dossier soit transmis à l'administration centrale de la CGE "pour examen et instructions"⁴; le 16 août 1922, une entrevue est demandée pour la semaine

1. En atteste par exemple la pétition des habitants de la rue J. Faure pour l'installation d'une pompe, lue lors de la séance du conseil municipal du 22 avril 1920.

2. Propos rapportés dans le journal *L'eau*, 15 avril 1920 et retranscrits par Daydé en annexe à sa lettre au maire de Givors du 13 octobre 1922, AM.G, Dossier 3 O 29.

3. Lettre du 14 décembre 1920, AM.G, Dossier 3 O 30.

4. Lettre du chef d'exploitation du service de la banlieue de Lyon de la CGE au maire de Givors du 15 avril 1922, AM.G, Dossier 3 O 30.

suivante avec le maire de Givors afin de lui présenter le résultat de ces études. Curieusement, la lettre conservée aux archives communales de Givors, a été annotée par le maire : "Rien d'urgent [...] Prière renvoyer entrevue courant Septembre"¹, indiquant le peu d'empressement de celui-ci à prendre connaissance de l'aboutissement d'études pour un projet dont la mise en œuvre était pourtant attendue depuis fort longtemps.

Sans doute, cette volonté de laisser en suspens l'offre formulée par la CGE est-elle liée à la volonté du nouveau maire², le docteur P. Condamin, de permettre au cabinet Daydé et Merlin d'avancer dans ses travaux. En effet, Daydé, qui était intervenu en 1904 comme expert désigné par le conseil de préfecture dans le conflit qui opposa la municipalité givordine à ses concessionnaires défaillants, avait pris contact en décembre 1921 avec le maire de Givors "pour l'entretenir de l'alimentation en eau potable de [sa] ville"³. Daydé avait demandé et obtenu en avril 1919 sa mise à la retraite du service de la voirie municipale de Lyon ; désormais ingénieur honoraire, il restait expert auprès des tribunaux et membre de la commission lyonnaise d'étude du "Tout à l'Égout" et s'était installé comme ingénieur-conseil (eau et assainissement), fort de son expérience comme ingénieur au service municipal des eaux de Lyon. En mars 1922, il informe le maire de Givors que "la réalisation du projet de distribution d'eau de Givors pourrait être envisagée sous la forme de concession à une société", lui proposant de l'aider puisque, disait-il, il était "en relations avec une société très connue qui s'occupe de concessions d'eau et pourrait s'intéresser à cette question"⁴. La solution de la concession qui éviterait à la commune de Givors de supporter le coût des investissements nécessaires à la mise en place du service était séduisante ; elle n'avait pas été proposée par la CGE, intéressée, elle, par la gestion d'un réseau construit par sa filiale, la SADE, mais financé par la commune. On comprend que, en août 1922, le maire de Givors souhaite attendre le résultat des études entreprises par Daydé et fasse patienter la CGE.

L'hypothèse de la concession ne sera plus évoquée, mais en octobre 1922, c'est celle d'une alimentation conjointe entre Givors et Grigny qui est défendue

1. Lettre du chef d'exploitation du service de la banlieue de Lyon de la CGE au maire de Givors du 16 août 1922, annotation manuscrite du maire, souligné par lui, AM.G, Dossier 3 O 30.

2. Au début des années 1920 un nombre impressionnant d'élus givordins se succèdent au fauteuil de maire. On voit ainsi disparaître une génération d'élus issus de la loi de 1884, élus socialistes, radicaux-socialistes et radicaux, acteurs d'une vie politique locale et en particulier municipale souvent agitée. Ainsi, au décès de F. Brossette (maire de juin 1910 à décembre 1919), P. Forissier (déjà maire de février 1909 à juin 1910) lui succède jusqu'à sa mort en février 1920. Berry, élu en juillet 1920 est lui-même malade dès novembre 1920 et décède en janvier 1921. Son successeur, élu en mars 1921, le docteur Condamin, meurt en décembre 1922 ; il est alors remplacé par Rajon en février de l'année suivante. Il finit son mandat et laisse la place en mai 1925 à Mathieu Pinat, qui était resté premier adjoint pendant toute cette période, assurant l'interim et garantissant une certaine continuité aux affaires municipales. Pinat sera maire de mars 1925 à avril 1939, puis de octobre 1947 à mai 1953.

3. Lettre de F. Daydé au maire de Givors, 26 décembre 1921, AM.G, Dossier 3 O 29.

4. Lettre de F. Daydé au maire de Givors, 10 mars 1922, AM.G, Dossier 3 O 29.

par le cabinet Daydé et Merlin, Daydé s'étant associé à Merlin, ingénieur de l'École centrale de Lyon, pour fonder en juin 1922 le cabinet d'ingénieurs-conseils spécialisé en eau et assainissement¹ qui portait leurs deux noms. Daydé, qui s'était vu confier l'étude d'un projet similaire pour la ville voisine de Grigny où il était question de mobiliser l'eau à proximité du lieu retenu pour Givors, propose maintenant une alimentation commune en eau, solution qu'il considère comme "plus rationnelle et plus économique pour les deux villes, les dépenses de captage, de machinerie, de conduite de refoulement et de réservoir étant communes"². L'aspect financier semble, en particulier, retenir toute l'attention de l'ingénieur puisque, reprenant le dossier établi par Beaufort, il promet d'établir un rapport portant "notamment sur la compression possible des dépenses"³ et semble s'être déjà intéressé de près à la question du subventionnement de ces travaux par l'État.

Le 22 juillet 1923, une réunion rassemblant les conseils municipaux des deux villes est organisée qui permet au cabinet Daydé et Merlin de présenter un avant-projet proposant :

- d'une part, une alimentation commune des deux collectivités grâce à la ressource retenue pour Givors en 1912,
- d'autre part, deux réseaux distincts desservant les communes de Givors et Grigny et pouvant être gérés séparément.

Une commission extra-municipale composée de Clément, ingénieur des Ponts et Chaussées à Lyon, Thomay, ingénieur de l'usine des eaux de la ville de Lyon, Souchon, ingénieur des Arts et Manufactures, maître de verreries à Givors et Glas, ingénieur des Arts et Métiers à Givors et conseiller municipal givordin, est formée pour examiner au point de vue technique les projets d'adduction et distribution d'eau potable déposés le 15 juin 1923 par la Société des aciéries et usines à tubes de la Sarre et le 15 août 1923 par le cabinet Daydé et Merlin. Il est bien entendu surprenant de ne voir évoqué aucun projet émanant de la CGE ou de sa filiale, la SADE ; le dialogue entre la mairie et la CGE, différé en août 1922, semble avoir été rompu pour des raisons que nous n'avons pu établir.

Le rapport, daté du 20 mai 1924, rendu par cette commission technique extra-municipale rejette les principes du premier projet jugé incomplet ; il retient néanmoins la possibilité de recourir aux "conduites de distribution en acier

1. En 1925, les lettres à l'en-tête du cabinet Daydé et Merlin portent : "Etudes et projets ; recherche, adduction et distribution d'eau potable ou industrielle [...] ; assainissement, épuration des eaux usées, tout-à-l'égout, fosses septiques ; irrigation, améliorations agricoles". Il est également mentionné qu'il s'agit de la réunion des cabinets "F. Daydé, ingénieur conseil à Lyon" et "M. Sauterey, ingénieur hydraulicien A. et M. à Dole (Jura), cabinet fondé en 1878". Le cabinet peut ainsi mettre en avant des "projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement étudiés et réalisés dans plus de 900 villes ou communes (France et Étranger)". Nous n'avons pu en savoir plus sur la genèse et l'histoire de ce cabinet d'ingénierie qui a joué un rôle déterminant dans le développement des services d'eau et assainissement, au moins dans le quart sud-est de la France.

2. Lettre de F. Daydé au maire de Givors, 13 octobre 1922, AM.G, Dossier 3 O 29.

3. *Ibidem*.

laminé sans soudure avec enveloppe en jute asphalté" développées par la société précitée en concurrence avec les conduites en fonte. Sont également formulées un certain nombre de recommandations pour l'établissement d'un projet définitif sur les bases de celui proposé par Daydé et Merlin. En particulier, la commission propose de foncer rapidement un puits pour vérifier, en période de basses eaux, que la capacité de la nappe du Garon était suffisante pour l'alimentation projetée. La dimension intercommunale du projet est donc retenue, les économies d'échelle mises en avant par Daydé et Merlin pour ce rapprochement ayant été appréciées, mais l'analyse technique montre aussi toute l'influence du "modèle lyonnais" mis en œuvre au Grand-Camp. Ainsi, en ce qui concerne le captage de l'eau, les puits "tels qu'ils sont construits à l'usine des eaux de Lyon et dans les grandes usines industrielles de notre région"¹, déjà retenus par le projet Beaufort, sont préférés aux installations proposées par le premier concurrent.

Les conseils municipaux de Grigny² et Givors³ décident donc de confier au cabinet Daydé et Merlin la réalisation d'une étude définitive adoptant les mêmes principes que leur avant-projet, ainsi que la direction des futurs travaux. Manifestement désireuses d'aboutir vite, les municipalités prennent des délibérations concordantes pour la création d'un syndicat intercommunal visant à l'alimentation en eau potable des deux communes et mettent immédiatement en place les ressources nécessaires à la réalisation du premier puits de captage. Givors sollicite donc un prêt de 80.000 francs auprès du Crédit foncier de France (7,75 % en 30 annuités)⁴ ce qui correspond aux 4/5^e de la dépense puisque le principe d'une répartition des dépenses au prorata de la population des deux communes a été retenu. Ainsi, ce rapprochement de deux communes industrielles à la population concentrée ne fait pas peser sur Givors le poids de la distribution d'eau à des populations plus dispersées, comme dans le cas du syndicat envisagé par la préfecture avant la guerre. Notons également que l'association de la commune de Loire-sur-Rhône au projet n'était point envisagée.

Le Syndicat intercommunal des eaux de Givors-Grigny est créé par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 1924, conformément à la loi du 22 mars 1890. Le projet définitif, en date du 25 avril 1925, est approuvé par le conseil syndical le 7 juin et soumis pour approbation à "l'Administration Supérieure". Par ailleurs, la commune de Givors confie dès juin 1925 au cabinet Daydé et Merlin l'étude d'un "projet d'assainissement de la Ville et de tout à l'égout dans tous les

1. Rapport de la commission technique extra-municipale retranscrit dans le RD.G, séance du 3 juillet 1924, f° 167.

2. Registre des délibérations du conseil municipal de Grigny, séance du 25 mai 1924.

3. RD.G, séance du 3 juillet 1924, f° 171.

4. RD.G, séance du 12 septembre 1924, f° 179.

quartiers où sa réalisation sera reconnue techniquement possible"¹. Ces travaux sont imposés par la nécessaire protection de la nappe exploitée (danger, en particulier, de l'hôpital de Montgelas) et par l'obligation d'évacuer les 4000m³ qu'on envisageait de distribuer par jour. Il était prévu que ces travaux devaient être réalisés de façon coordonnée avec ceux de la distribution d'eau potable, solution moins coûteuse et qui justifiait de confier leur maîtrise d'œuvre au même cabinet d'ingénierie. Une subvention devait être demandée au ministère de l'Intérieur, gestionnaire des fonds prélevés sur les jeux dans les cercles et casinos en vertu de la loi du 16 juin 1907

Ainsi, sur les bases du projet strictement communal établi par l'architecte-voyer Beaufort avant la guerre, le cabinet Daydé et Merlin était parvenu à mettre en place un dossier intercommunal dont la réalisation pouvait commencer. Une interrogation non élucidée subsiste : elle concerne la mise à l'écart de l'architecte-voyer communal. Alors que Beaufort était en relation avec la CGE pour la réalisation de son projet en 1920 sous la mandature de Berry, il fut suspendu puis révoqué au cours de l'été 1921 par le docteur Condamin qui lui succéda au poste de maire. Règlement de compte politique, désaccord concernant cette question ou une autre, nous n'avons pu le savoir. Toujours est-il que le Conseil d'État, devant qui Beaufort porte l'affaire statue en sa faveur en août 1923 et invite le maire de l'époque, Rajon, à trouver une issue amiable à cette séparation... En tout cas, l'agent-voyer recruté pour succéder à Beaufort reçoit un traitement notablement supérieur à celui alloué son prédécesseur – 8500 F par mois en 1923 contre 5500 F en 1921 pour Beaufort, ce qui met le salaire de l'architecte-voyer à la hauteur de celui du secrétaire général de l'administration communale givordine –, mais il n'intervient plus en matière d'eau potable.

Le financement et la réalisation des travaux

Le projet remis le 25 avril 1925 prévoit de couvrir les besoins d'une population future de 20.000 habitants pour Givors (14.200 en 1921) et de 5000 pour Grigny (3600 en 1921) en conservant le ratio de 200 litres par jour et par habitant retenu en 1912. Il prévoit la mise en place de trois puits de captage, d'une usine élévatoire comportant deux pompes électriques de 200 m³ par heure – plus un groupe de secours actionné par un moteur semi-diesel – alimentant par une conduite de refoulement de fort diamètre un réservoir de 4000 m³, comportant deux compartiments de 2000 m³. Le "service public" est assuré pour Givors par 41 bornes fontaines, 39 bouches d'incendies et 18 bouches d'arrosage et d'incendie (pour Grigny, 13, 12 et 3, respectivement)

Le conseil syndical sollicite dès l'adoption du projet "une subvention aussi large que possible sur les fonds du Pari mutuel, et une subvention du

1. RD.G, séance du 26 juin 1925, f° 222.

département du Rhône"¹. Le dossier, transmis par la préfecture du Rhône, est examiné par la commission spéciale de répartition des fonds du Pari mutuel, présidée par le ministre de l'Agriculture, le 27 mars 1927. La commission spéciale décide de subventionner le projet à hauteur de 25 % pour Givors et 40 % pour Grigny. Ce subventionnement est assorti de "réserves"² : respect des procédures administratives, précautions techniques et sanitaires, augmentation du nombre de bornes-fontaines munies de raccords d'incendie au détriment des bouches d'incendie ou d'arrosage. Ainsi, pour un projet estimé par Daydé et Merlin à 3.900.000 F. de 1925, le Syndicat intercommunal peut prétendre à un subventionnement sur les fonds du Pari mutuel de 1.008.000 F, 720.000 F. pour Givors et 288.000 F pour Grigny, auxquels s'ajoutent 100.000 F. alloués par le département du Rhône (50.000 F pour chaque commune). Néanmoins, "en raison de l'insuffisance des fonds dont elle disposait"³, la commission n'a pu retenir pour 1926 qu'une somme de 500.000 F., d'où une subvention de 125.000 F pour Givors. Le principe d'une répartition des dépenses engagées par le Syndicat au prorata de la population des deux communes met 3.120.000 F (les 4/5^{ème}) à la charge de Givors et 780.000 F à la charge de Grigny (hors subventionnement) d'où, si l'on tient compte des subventions prévues, l'obligation pour Givors de financer 2.350.000 F sur fonds propres ou par emprunt. Les municipalités envisagent de financer ces travaux (et ceux d'assainissement pour Givors) en lançant auprès de leurs populations un emprunt communal à 6 %, d'un montant de 2.700.000 F pour Givors et 530.000 F pour Grigny, remboursable sur 30 ans⁴. Néanmoins, abandon du projet par les municipalités ou refus préfectoral, c'est, plus classiquement, en juillet 1927, un prêt à 8,15 % net sur 30 ans qui sera souscrit par la commune de Givors auprès de la Caisse des dépôts et consignations, financeur habituel des projets municipaux⁵.

1. RD.G, séance du 26 juin 1925, f° 221.

2. Lettre du ministre de l'Agriculture au préfet du Rhône, transmis par celui-ci au maire de Givors le 14 avril 1926, AM.G, Dossier 3 O 31.

3. *Ibidem*.

4. Lettre de Daydé et Merlin au maire de Givors du 25 février 1926 à laquelle est annexée un modèle de titre d'emprunt et un modèle d'appel à la population ; voir la lettre du Syndicat intercommunal au préfet du Rhône en date du 25 mai 1927, AM.G, Dossier 3 O 29.

5. Le dossier 3 O 29 conservé aux archives communales de Givors renferme une copie d'une lettre en date du 19 mai 1927 adressée par le préfet du Rhône au maire de Chambost-Allière, mentionnant "qu'en dehors du Crédit Foncier de France et de la Caisse des Dépôts et Consignations [des] établissements consentent habituellement des prêts aux communes à diverses conditions". Étaient cités : L'Épargne nationale, la Caisse de l'Union générale de la mutualité du Rhône, les caisses d'épargne de Lyon et de Villefranche, la Caisse syndicale des retraites des employés de la Compagnie OTL.

En raison de "variations très importantes dans les prix des matériaux et de la main d'œuvre survenues depuis avril 1925"¹, le concours ouvert le 16 février 1927 sur les bases d'un programme établi par le cabinet Daydé et Merlin ne concerne qu'une première tranche du projet d'avril 1925, "correspondant aux besoins actuels ; ultérieurement, les moyens de suffire à la consommation seraient développés à mesure des nécessités"². Cette tranche ne comportait qu'un groupe d'exhaure électrique et différerait la mise en place d'un groupe de secours, le réservoir était ramené à 2000 m³ et le nombre de bornes fontaines, porté à 100 par la commission spéciale, était ramené à 50. Le programme du concours laissait aux entreprises la possibilité de proposer des variantes par rapport au projet Daydé et Merlin ; il les invitait également à chiffrer les éléments abandonnés par rapport au projet de 1925, à envisager la possibilité d'octroi d'avances remboursables, moyennant la concession des travaux de branchements particuliers sur les voies publiques, et à formuler des propositions en matière de gestion du réseau réalisé.

Sur les cinq entreprises qui manifestent leur intérêt pour le concours – à savoir : la Société métallurgique d'Aubrives, la Compagnie des eaux et de l'ozone, la Société des grands travaux de Marseille, la Société eau et assainissement (SOCEA créée en 1926 par Pont-à-Mousson) et la Compagnie générale des eaux –, seules les trois dernières remettent des offres. Si la Société des grands travaux de Marseille s'en tint scrupuleusement à la lettre du projet Daydé et Merlin et ne formula aucune proposition en matière de gestion ultérieure, les deux autres élaborèrent un projet alternatif moins coûteux et envisagèrent la possibilité d'une gestion sous la forme d'une régie intéressée. Si la SOCEA acceptait de consentir une avance remboursable importante, la CGE s'y refusait, évoquant "l'état actuel du marché financier et la nature de [son] industrie"³, mais proposait un rabais de 1.000.000 F sur les travaux si la gestion du réseau lui était confiée. Sans doute, cette offre s'inscrivait-elle dans une logique de renforcement de son implantation dans la région lyonnaise. Mais il est tout aussi probable que cette entreprise ne jouissait pas d'une excellente réputation auprès des élus de la région à une époque où les communes de la banlieue lyonnaise envisageaient déjà sérieusement la création d'un syndicat – ce sera chose faite en 1929 – pour "faire front à la Générale des eaux soupçonnée d'utiliser à son profit la diversité des clauses d'exploitation et tarifaires de

1. "Demande d'approbation du projet d'alimentation collective en eau potable adressée par le Syndicat intercommunal de Givors et Grigny au préfet du Rhône", document élaboré par Daydé et Merlin, daté du 9 décembre 1926, f° 3, AM.G, Dossier 3 O 29.

2. *Ibidem*.

3. Lettre de la CGE au président du Syndicat intercommunal des eaux de Givors-Grigny accompagnant l'offre de la CGE, 19 avril 1927, AM.G, Dossier 3 O 24.

chaque contrat ainsi que l'échelonnement dans le temps des dates d'expiration des différentes concessions communales"¹.

Malgré cette intéressante proposition, et à la suite du bilan comparatif dressé par le cabinet Daydé et Merlin, l'offre de la CGE est refusée au profit de celle de la SOCEA (4.215.000 F). Le marché est signé par Glas, président du Syndicat, le 2 juillet 1927, et la durée des travaux prévue est d'une année. La répartition du coût des investissements est affinée, et distinction est faite entre les dépenses communes, pour laquelle le principe de répartition au prorata des populations respectives des deux communes est conservé, et les dépenses spécifiques à chaque commune. La dimension financière de la mise en place du service d'adduction d'eau – comprenant le coût des travaux, de l'acquisition des terrains et des honoraires du cabinet – pour chacune des communes est résumée dans le tableau suivant :

	Givors	Grigny	Total (Syndicat)
Dépenses communes	1379	345	1724
Dépenses particulières	1991	920	2911
Total	3370	1265	4635
Subventions :	1036	517	1553
Pari mutuel	855	467	1322
Conseil général	50	50	100
Emprunt contracté en 1927	2334	539	2873

**Répartition des dépenses d'investissement du service
pour Givors et Grigny²
(en milliers de francs 1927)**

Sans doute légitime, la nouvelle répartition semble pénalisante pour Grigny, si bien qu'il apparaît nécessaire de mettre en évidence les économies réalisées pour cette commune par rapport à un projet strictement communal. Une note³ chiffre la plus-value à 60.000 F, alors que la dépense supplémentaire, dans cette hypothèse, était estimée pour Grigny à 246.000 F, d'où la démonstration d'une économie de l'ordre de 187.000 F pour cette commune par rapport à une solution communale. Subventionné par l'Etat sur le fonds du Pari mutuel sur la base de 25 % pour Givors et 40 % pour Grigny, globalement, le projet syndicat reçoit un montant de subventions égal à 33,5 % des dépenses nécessaires à l'établissement du réseau.

Parallèlement, Givors se lance dans des travaux d'assainissement. Le projet présenté par le cabinet Daydé et Merlin, pour un montant de 3.239.000 F,

1. F. Scherrer, "Genèse et métamorphoses d'un territoire d'agglomération urbaine: de Lyon au Grand Lyon", in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 70, n° 2, 1995, p. 106.

2. Voir la note du Syndicat du 9 juin 1927, AM.G, Dossier 3 O 31.

3. *Ibidem*.

est approuvé en mars 1927 et soumis à l'examen de l'"administration supérieure" ; une première tranche, pour un montant de 1 million de francs, subventionnée à hauteur de 40 % sur un fonds du ministère de l'Intérieur alimenté par le produit des jeux dans les cercles et casinos, peut être réalisée à partir de novembre 1929.

La gestion du service de distribution d'eau potable : de la Société de régie à la SDEI

Dans la perspective de la mise en service du réseau, le Syndicat adopte un règlement de service élaboré par le cabinet Daydé et Merlin qui prévoyait une tarification "au forfait" et lance un appel aux habitants des deux communes pour qu'ils souscrivent des abonnements¹, les municipalités ayant pris par ailleurs, conformément à la loi du 15 février 1902, des arrêtés obligeant les propriétaires d'immeubles riverains des rues desservies par les canalisations à se raccorder au réseau. Pour favoriser ces branchements, le Syndicat décide de subventionner les branchements demandés avant le 30 avril 1928, branchements obligatoirement réalisés par la société adjudicataire des travaux du réseau, ce qui provoque de nombreuses réclamations des plombiers locaux. Une seconde tranche de travaux est lancée en 1932.

En ce qui concerne la gestion de ce réseau, des propositions avaient été formulées par les constructeurs potentiels à la demande du Syndicat, néanmoins celui-ci opte pour la constitution d'une société de régie, mettant à profit la possibilité, ouverte par les décrets Sarraut des 5 novembre et 28 décembre 1926, pour les communes de participer à la constitution de sociétés de régie en vue de l'exploitation de leurs services municipaux. Les conseils municipaux de Grigny et Givors autorisent leurs maires, par les délibérations des 8 août et du 28 septembre 1928, à signer l'acte constitutif de la régie du service intercommunal des eaux de Givors et Grigny élaboré par le cabinet Daydé et Merlin. Cette solution offre aux yeux des élus l'avantage de garantir "la souveraineté de la commune tout en lui assurant [...] une part de bénéfices dans l'exploitation de son service"². Cette société de régie est constituée par acte notarié le 6 décembre 1928 en société à responsabilité limitée (loi du 7 mars 1925) au capital de 50.000 F dévolu à 40 % par des collectivités publiques (Givors 32 %, Grigny 8 %, selon le partage 4/5^{ème}-1/5^{ème} habituel) et 60 % par des actionnaires privés, 52 % étant dévolu par la société Daydé et Merlin alors que J. Roure, ingénieur ECL et Deletoille, ingénieur polytechnicien, ses collaborateurs, apportent chacun 4 % du capital. L'objet de cette société, dont la société en nom collectif Daydé et Merlin

1. RD.G, Registre des délibérations du conseil du Syndicat intercommunal des eaux de Givors-Grigny, séance du 9 décembre 1927, f° 39.

2. RD.G, séance du 28 septembre 1928, f° 165.

devient gérante, est l'exploitation du service de distribution d'eau sur les territoires des communes de Givors et Grigny en vertu d'un contrat de concession sous la forme d'une régie intéressée, contrat signé le même jour pour dix ans avec le Syndicat intercommunal des eaux de Givors et Grigny. Le texte prévoit une répartition des bénéfices nets de la société – déduction faite des prélèvements de 5 % pour constituer un fonds de réserve réglementaire et de 6 % pour la rémunération du capital investi par les actionnaires et de tout autre prélèvement pour fonds de réserve qui serait décidé par les associés –, à parité entre la société de régie et le Syndicat qui lui-même répartira ce bénéfice entre les deux communes au prorata de la vente de l'eau.

Bien qu'il semble que l'eau commence à être distribuée dans certaines parties du réseau dès l'été 1928, le service ne fonctionne normalement qu'à partir du milieu de l'année 1929, les travaux de la première tranche n'étant véritablement achevés qu'au printemps 1929 et l'usine élévatoire mise en service seulement le 15 avril 1929¹. L'épidémie de fièvre typhoïde qui se développe dans la banlieue lyonnaise au cours de l'automne 1928, amène le cabinet Daydé et Merlin à préconiser la mise en place, par mesure de précaution, d'une verdunisation² des eaux distribuées grâce à un appareil du type Bunau-Varilla que les ingénieurs-conseils ont "vu fonctionner à la station du Grand Camp de Lyon"³. Dès sa mise en service, la distribution d'eau potable connaît un succès important puisqu'à la clôture de l'exercice 1929, près de 1400 abonnements auront été souscrits, chiffre qui augmente régulièrement au cours des années suivantes ; les bénéfices réalisés dès la première année, malgré une politique tarifaire inadaptée, sont prometteurs.

Le "service public" change peu à peu de nature. En effet si le réseau lors de sa conception, et plus encore avec les "réserves" formulées par l'administration, donnait une large place aux bornes-fontaines publiques, mode d'accès privilégié des habitants à l'eau potable dans une logique de substitution aux anciennes pompes sur puits, désormais, c'est l'eau à domicile qui est privilégiée, et le "service public" se réduit désormais aux bouches d'incendie ou d'arrosage⁴. Les bornes fontaines sont accusées d'entraîner des gaspillages et désormais on déplore que "de nombreuses personnes se livrent à des lessives

1. Société de régie du service intercommunal des eaux Givors-Grigny, Rapport du 30 décembre 1929, document ronéo., 7 p., AM.G, Dossier 3 O3 1.

2. On désigne par là une technique de stérilisation des eaux par le chlore expérimentée dans les tranchées pendant la Grande Guerre.

3. Lettre du cabinet Daydé et Merlin au président du Syndicat intercommunal des eaux de Givors et Grigny, daté du 5 avril 1929, AM.G, Dossier 3 O 28.

4. La seconde tranche de travaux, lancée en 1932, comportait 19 bouches d'incendie et 22 bouches d'arrosage mais aucune borne-fontaine (Syndicat intercommunal des eaux de Givors et Grigny, Rapport explicatif et justificatif du projet complémentaire d'alimentation en eau potable, 20 mai 1932, document ronéo., 7 p., AM.G, Dossier 3 O2 9).

complètes aux abords de la borne fontaine"¹. Néanmoins la fermeture de ces points d'eau publics peut encore donner lieu, en 1934, à la signature de pétitions d'habitants manifestant leur attachement à ce mode de distribution d'eau, sans doute désormais archaïque, mais encore à l'évidence indispensable aux plus pauvres. Même les bâtiments publics n'échappent pas à cette logique de mise en place d'une consommation individuelle facturée : dès 1931, les communes souscrivent des abonnements pour les différents équipements publics, hôtel de ville, écoles, abattoirs... Enfin si des impératifs d'hygiène et de salubrité publique ont motivé le développement d'une distribution publique d'eau potable, le calcul économique tempère ces ardeurs hygiénistes en subordonnant toute extension du réseau à la preuve de sa rentabilité économique.

Il est vrai que de promoteurs d'un service public indispensable à l'hygiène publique, les élus étaient devenus gestionnaires d'un service à caractère industriel et commercial. Les gérants de la société de régie dont ils étaient devenus les actionnaires s'employaient à les sensibiliser à l'importance de la mise en place d'une politique tarifaire réfléchie, capable à la fois de permettre l'accès du service au plus grand nombre et de donner à l'entreprise une idée exacte de l'ampleur des besoins à satisfaire et des recettes à espérer. Ils les initiaient également au caractère stratégique des choix à effectuer en matière de compteurs (choix des fournisseurs, entretien, renouvellement, politique d'achat ou de location...). D'ailleurs, le Syndicat intercommunal des eaux de Givors et Grigny tomba rapidement entre les mains des ingénieurs. Créé en octobre 1924, il fut d'abord présidé par Rajon, alors maire de Givors, le second représentant givordin au conseil syndical étant Glas, ingénieur des Arts et Métiers. Dès juin 1925, à la suite des élections municipales de mai à l'occasion desquelles Rajon laisse son fauteuil de maire à son premier adjoint Pinat, il laisse également la présidence du Syndicat à Glas, restant néanmoins représentant de Givors. Rajon décède en juin 1928 et Glas le mois suivant ; Pinat, maire de Givors et Versailles, ingénieur, deviennent les deux délégués de Givors, le second prenant la présidence du Syndicat jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Les modalités de gestion adoptées donnent pendant quelques années satisfaction aux élus, les recettes pour les communes croissant avec les abonnements. Les bénéfices nets de la société de régie sont partagés pour moitié entre le Syndicat qui répartit ces bénéfices entre Givors, Grigny et, à partir de 1933, Loire-sur-Rhône, au prorata des abonnements souscrits sur le territoire de ces communes, et entre les actionnaires, à savoir les communes de Givors et Grigny elles-mêmes, la société Daydé et Merlin (par ailleurs rémunérée 12.000 F par an comme gérant) et enfin Roure et Deletoille. Ces actionnaires reçoivent un intérêt de 6 % du capital investi et des dividendes proportionnels aux parts

1. Lettre de la régie du service intercommunal des eaux de Givors et Grigny au maire de Givors justifiant la fermeture d'une borne-fontaine, en date du 22 août 1934, AM.G, Dossier 3 O 26.

détenues. Les élus attendaient une croissance régulière des bénéfices au long des dix ans considérées comme nécessaires pour atteindre le "régime de croisière" du service. Les recettes pour Givors, qui ne dépasseront pourtant pas 35.000 F, représenteront néanmoins, dès le début des années 1930, une contribution intéressante au remboursement – trente annuités de 220.000 F – de l'emprunt contracté pour financer les investissements de premier établissement.

Qu'on en juge par le tableau suivant :

	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Nombre d'abonnements	1385	1670	1839	2036	2328	2451
dont : Givors	1098	1338	1454	1599	1700	1768
Grigny	287	332	385	437	487	531
Loire-sur-Rhône					141	152
Recettes de vente d'eau	86	142	168	167	182	196
Bénéfices nets de la régie	19	49	60	48	64	59
Reversements pour Givors	10	28	34	32	35	20
Reversements. pour Grigny	2	7	9	8	8	11
Reversements pour Loire-sur-R.					1	3

Évolution des abonnements, recettes, bénéfices nets et reversements aux communes de la régie du service intercommunal des eaux de Givors et de Grigny (en milliers de francs)¹.

Mais la crise économique qui touche alors la France, l'adhésion de la commune de Loire-sur-Rhône au Syndicat, et surtout l'attitude de l'administration fiscale vis-à-vis de la société de régie, vont pousser les élus à abandonner ce mode de gestion puisqu'à partir du 1^{er} janvier 1935 une délégation est créée au profit de la Société de distribution d'eaux intercommunales, une société nouvellement mise en place par Merlin.

Voyons ces points l'un après l'autre.

L'eau et la crise économique...

Malgré une progression des abonnements, l'année 1932 correspond à un tassement des recettes liées à la vente d'eau et à une forte diminution du bénéfice net (moins 20 % alors que la croissance de ce bénéfice était de plus de 150 % de 1929 à 1930 et de plus de 20 % de 1930 à 1931). Outre une réduction des recettes, liée à une légère diminution du prix de l'abonnement de 150 litres par jour (petits consommateurs), c'est "le ralentissement des affaires, qui s'est

1. Voir les Rapports d'activité de 1929 à 1934 de la régie du service intercommunal des eaux de Givors et de Grigny, AM.G, Dossier 3 O 31.

manifesté par une surveillance plus étroite de l'utilisation de l'eau ou même, par suite de la fermeture de certains établissements industriels, par la suppression des abonnements"¹ qui est évoqué comme cause principale de cette baisse du bénéfice.

L'adhésion de Loire-sur-Rhône

Dès 1930, Loire-sur-Rhône (1200 habitants environ), qui tente vainement de réaliser son propre réseau d'adduction d'eau potable², constate que celui de Givors et Grigny fonctionne "à l'entière satisfaction des populations desservies"³. Cette commune, qui jouxte Givors au sud, sollicite son adhésion au Syndicat dans une réunion tenue à la mairie de Givors et réunissant les élus des trois communes, le 15 novembre 1930. Cette adhésion est effective le 25 juillet 1932 après négociation des modalités financières de cette entrée. En particulier, il est convenu que Loire-sur-Rhône assurera seule les frais de construction de son réseau de conduites de distribution et que sa quote-part "dans les dépenses collectives de premier établissement du service de distribution d'eau du Syndicat est fixé forfaitairement à la somme de cent mille francs"⁴, ce qui correspond à un peu moins du tiers de la somme payée par Grigny pour une population trois fois moindre.

Cette adhésion entraîne pour 1933, première année de mise en service du réseau de Loire-sur-Rhône, une nouvelle répartition de la part des bénéfices nets reversée au Syndicat. La répartition, au prorata des recettes de vente d'eau réalisées sur le territoire de chacune des communes – 193.000 F, si on ajoute aux 182.000 F les recettes non recouvrées au 31 décembre 1933 – , donne une répartition entre les communes de Givors, Grigny et Loire-sur-Rhône au prorata des nombres 157, 33 et 3...

Une attitude de l'administration fiscale peu favorable aux sociétés de régie

Mais l'année 1933 correspond aussi à un changement d'attitude de l'administration des contributions directes vis-à-vis de la société de régie, puisque, pour la première fois, elle la rend passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux – d'où une réduction de 17 % des intérêts et

1. Régie du service des eaux de Givors et Grigny, Rapports des gérants pour l'exercice 1932, 15 avril 1933, document ronéo., p. 5, AM.G, Dossier 3 Ô 31.

2. La commune de Loire-sur-Rhône (qui compte alors un peu moins de 1000 habitants), saisie par la préfecture dès janvier 1907 dans le cadre de son projet de création d'un Syndicat intercommunal, privilégia d'abord une solution communale. Elle développa un projet reposant sur le captage d'une source jugée insuffisante par les services du ministère de l'Agriculture. Ceux-ci repoussèrent donc sa demande de financement en 1910. La commune de Loire-sur-Rhône refusa en 1912 l'offre faite par Givors d'une fourniture d'eau à partir de la nappe du Garon et, à partir de 1923, reprit son projet avec l'aide du service du génie rural et du géologue Dépéret qui en octobre 1926 remirent un projet qui devait rester sans suite.

3. Registre des délibérations du conseil municipal de Loire-sur-Rhône, séance du 12 janvier 1931.

4. AM.G, Registre des délibérations du conseil du Syndicat intercommunal des eaux de Givors et Grigny, séance du 27 janvier 1932, f° 79-80.

dividendes reversés aux actionnaires – et de la contribution des patentes. La question apparaît suffisamment importante et complexe pour que les gérants aient "recours aux services d'un conseiller fiscal, qui, d'ores et déjà envisage diverses transformations de la Société, et des arrangements avec le Syndicat"¹.

L'administration fiscale s'était en effet jusqu'alors abstenue de traiter les sociétés de régie de la même façon que toutes les sociétés à responsabilité limitée redevables de l'impôt sur les bénéfices, de la patente, et de redevances pour l'occupation du domaine public national... En fait, il semble bien que l'Etat entendait désormais limiter l'application des décrets Sarraut "à certains cas très spéciaux (Métropolitain de Paris, Aménagement du Rhône, etc...)"². Le conseil syndical découvre alors également"³

"que la répartition jusqu'ici adoptée ne met pas le Syndicat à l'abri des déficits d'exploitation et ne lui garantit pas une continuité des recettes, continuité désirable pour lui permettre de faire face aux charges régulières imposées par le remboursement des emprunts contractés".

L'année 1934 sera donc le dernier exercice pour la régie, dont la convention est résiliée à compter du 1^{er} janvier 1935, date à laquelle une autre convention, signée avec la Société de distribution d'eau intercommunale, émanation du cabinet Daydé et Merlin, prend effet. Le texte prévoit le versement au Syndicat, à titre de loyer des ouvrages, d'une redevance proportionnelle aux recettes brutes constituées par le produit de la vente de l'eau. Cette redevance, diminuée des patentes payées aux communes, est répartie au prorata des recettes brutes effectuées dans chacune des communes ; elle s'élève à 51.000 F en 1935 et à 62.000 F en 1936 et 1937. Cette convention ouvre une période, non close à ce jour, de gestion déléguée à la SDEI du réseau syndical, le cabinet Merlin – depuis le décès de F. Daydé en 1935 – assurant l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre des travaux syndicaux.

La SDEI, dont le réseau intercommunal de Givors, Grigny et Loire-sur-Rhône constitue le premier réseau géré, se développe rapidement grâce à la notoriété du cabinet d'ingénierie dont elle est l'émanation. Dans le Rhône, les syndicats intercommunaux de Communay et région (fondé en 1931), de Anse et région (en 1938) et un grand nombre de syndicats créés après la seconde guerre mondiale constituent autant d'étapes pour le développement de cette entreprise intégrée au groupe Lyonnaise des eaux en 1992. Ajoutons pour conclure notre

1. Régie du service des eaux de Givors et Grigny, Rapports des gérants pour l'exercice 1933, 1^{er} mai 1933, document ronéo., p. 5, AM.G, Dossier 3O31.

2. Propos attribués à l'ingénieur en chef du génie rural consulté sur la question et rapportés dans une lettre du président du Syndicat intercommunal des Eaux de Givors, Grigny et Loire au préfet du Rhône du 15 mai 1935 justifiant la signature d'un contrat de délégation avec la SDEI à compter du 1^{er} janvier 1935, AM.G, Dossier 3 O 26.

3. AM.G, Registre des Délibérations du Conseil du Syndicat intercommunal des eaux de Givors, Grigny et Loire, séance du 15 décembre 1934, f° 94.

historique que, à partir de la fin des années 1950, on commence à se rendre compte de l'insuffisance de la ressource exploitée ; le cabinet Merlin est alors à l'origine de la création, en 1975, du Syndicat mixte Rhône-Sud qui rassemble les 4 syndicats gérés par la SDEI et une commune, Chasse-sur-Rhône, pour l'exploitation d'une zone de captage importante sur la rive gauche du Rhône.

Conclusion : acteurs publics et acteurs privés dans la mise en place d'un réseau d'adduction potable

Ce travail historique consacré à la mise en place d'un service urbain, l'adduction d'eau potable, dans une ville de taille modeste amène tout d'abord à constater qu'il s'agit là d'un processus de longue durée, près de quarante ans... Ce temps long est rythmé par les temporalités politiques des échéances municipales, avec des phases d'intense polémique suivies de longs silences. Pendant cette période, la conception même de ce service public évolue, d'un service collectif gratuit (les pompes publiques) à un service individuel payant (l'eau à domicile), les pompes publiques ayant alors tendance à disparaître¹. L'eau a cessé d'être un bien naturel mobilisé collectivement pour être désormais un produit technique vendu dans le cadre d'un "service public à caractère industriel ou commercial".

Cette histoire met en scène de nombreux acteurs aux logiques variées : élus communaux et représentants de l'Etat, techniciens publics et privés, scientifiques, entreprises constructrices et gestionnaires...

Des élus véritablement politiques

Les élus communaux ne semblent s'intéresser véritablement à la question de l'eau qu'à partir du moment où ils sont soumis à une pression de la population et des "pouvoirs publics" suffisante. Indice convaincant de son apparition, à partir du début du siècle, comme question à enjeu politique local, son traitement suit alors les temporalités politiques : élections et successions.

Les avancées de la science – l'analyse bactériologique – interdisent désormais l'échange d'argumentaires quasi métaphysiques tels que ceux que l'on observe au siècle précédent quand des villes plus importantes commencent à se préoccuper de ressources en eau (eau de source contre eau du lac d'Annecy, eau de source contre eau du Rhône ou de la Saône...). Pourtant l'argumentaire technique n'est mobilisé le plus souvent que dans un contexte de luttes politiques et l'on constate sans surprise que les expertises scientifiques,

1. Les archives municipales gardent la trace d'une pétition en date du 30 juillet 1934 protestant contre la fermeture d'une pompe publique justifiée par la régie du service intercommunal des eaux de Givors et Grigny – lettre du 22 août 1934 – par le gaspillage auquel elle donne lieu.

techniques et économiques ne sont prises en compte que dans la mesure où elles vont dans le sens des logiques et des représentations des élus¹ : le malheureux architecte-voyer Desbats semble en avoir fait la douloureuse expérience.

Dans un contexte de crise politique municipale, le déplacement du débat du conseil municipal vers une commission extra-municipale de notables-techniciens constitue une solution efficace, bien que peu démocratique. Elle permet en tout cas à Pierre Brossette d'aboutir...à la veille des élections de 1912. Notons que cette solution sera reprise en 1923 par la municipalité Condamine et qu'elle préfigure le recours aujourd'hui généralisé aux commissions d'experts ou de sages.

Expertise publique et ingénierie privée

L'histoire du réseau d'eau de Givors met en avant un nombre impressionnant de détenteurs d'un savoir scientifique ou technique : architectes-voyers (Desbats, Beaufort), ingénieur expert auprès du conseil de préfecture (Daydé), géologues, médecins, ingénieurs des Ponts et Chaussées appartenant à la commission départementale d'hygiène ou au conseil départemental d'hygiène et de salubrité (Dépéret, Courmont, Morel, Gros), ingénieurs du service des eaux de la ville de Lyon (Daydé, Thomay), ingénieurs des entreprises givordines, médecins ou pharmaciens membres des commissions extra-municipales (Prénat, Souchon, Parent, Peyre, Jallier, Gras, Condamine, Auloge...), ingénieurs d'un cabinet d'ingénierie (Daydé et Merlin), ingénieurs élus ou bien délégués au Syndicat intercommunal en raison de leur compétence technique (Glas, Versailles)... Ces personnages, scientifiques ou techniciens, jouent, à des moments et des titres divers, des rôles manifestement décisifs dans l'histoire qui nous intéresse ; si l'on retient un découpage du monde en suivant la frontière, parfois incertaine, entre secteur public et secteur privé, peut-on repérer un partage des rôles entre les uns et les autres en fonction de leur place par rapport à cette frontière ? Et, du côté du public, quels rôles spécifiques éventuels jouent les techniciens d'Etat ("central") par rapport aux locaux ?

Après l'échec de la première concession (ingénierie et construction réunies dans la figure de l'entrepreneur-concessionnaire), un architecte-voyer est chargé de la rédaction d'un projet : ingénierie publique locale donc ? Pas vraiment, puisque cet architecte-voyer est selon toute vraisemblance², non pas un employé communal, mais un libéral lié à la commune par contrat et rémunéré à la tâche comme en attestent les honoraires prévus. Il en est de même de Beaufort.

1. B. Barraqué, "L'eau du lac d'Annecy", *art.cit.*

2. P.-Y. Saunier, "La ville et la Ville : les hommes et les organismes municipaux de l'aménagement urbain aux 19^e et 20^e siècles", in *Recherches contemporaines*, n°3, 1995-1996, p. 121-137.

A cette époque, dans une commune comme Givors, l'ingénierie publique municipale n'existe pas, la commune a recours à des architectes-voyers privés, l'ingénierie publique d'Etat est potentiellement présente en la personne des ingénieurs des Ponts et Chaussées, d'un agent-voyer départemental. Néanmoins, elle n'agit pas en tant que telle et se cantonne dans un rôle

- soit d'expert officieux, lorsqu'elle donne un avis à l'occasion d'une visite sur le terrain,
- soit d'expert officiel, comme membre du conseil départemental d'hygiène et de salubrité instruisant des dossiers administratifs,
- soit de conseiller officiel, quand elle appuie, sans grand succès d'ailleurs, telle ou telle solution technique ou organisationnelle.

Absence donc de mission d'assistance auprès d'une collectivité locale comme Givors de la part de l'ingénierie publique d'Etat qui se contente d'un rôle soit administratif, soit d'expertise sommaire et gratuite, laissant le marché de l'ingénierie communale aux cabinets privés, en l'absence de personnel communal, s'en tenant ainsi au principe libéral fondamental d'une action de l'Etat purement *supplétive*.

L'expertise publique est également présente à travers des sommités scientifiques lyonnaises (Dépéret, Courmont, Morel...) convoquées pour donner des avis sur des dossiers. Le cas échéant, ces professeurs, détenteurs du monopole du savoir scientifique, apportent une assistance indispensable aux techniciens (privés) chargés d'étudier le projet. Action supplétive mais indispensable de l'Etat dans le domaine scientifique ?

Enfin, les ingénieurs du service de l'eau de la ville de Lyon interviennent tantôt officiellement comme expert désigné par le conseil de préfecture (Daydé en 1904), tantôt plus bénévolement pour faire bénéficier les Givordins de la prestigieuse expérience lyonnaise (Thomay, en 1912 puis en 1923), enfin appointé par la commune comme ingénieur-conseil (Daydé, "Ingénieur honoraire du Service des eaux de la Ville de Lyon"¹ en 1923). Il semble donc que l'on puisse parler ici d'un véritable "modèle lyonnais" de l'eau exportant ingénieurs et techniques à Givors : la référence aux nouvelles installations du Grand-Camp, mises en service en 1912, est permanente et sert de faire-valoir aux projets et ingénieurs aussi bien publics (Thomay) que privés (Daydé).

Ainsi, la référence à un service public en régie performant vient au renfort de l'ingénierie privée, manifestant ainsi la perméabilité ou même le caractère illusoire de la frontière. Par ailleurs, on voit les ingénieurs des grandes entreprises privées givordines arbitrer les projets de service public, les techniciens avoir parfois en même temps la qualité d'élus (Prénat, Glas), et

1. Daydé et Merlin, Syndicat intercommunal de Givors et de Grigny (Rhône), projet d'alimentation collectif en eau potable, Rapport explicatif, Lyon, le 25 avril 1925, document ronéo., 30 p., AM.G, Dossier 3 O 29.

l'expert public devenir le cabinet d'ingénierie privé, gérant d'une société de régie.

Restent l'importance des ingénieurs et peut-être la montée en puissance d'une profession, l'ingénierie, si l'on en croit la croissance des honoraires auxquels ces professionnels prétendent : pour la même tâche, les honoraires de Desbats (1906) sont fixés à 1% du montant des travaux, à 2% pour Beaufort (1912) et à 5% pour le cabinet Daydé et Merlin (1925)...

Financements publics et entreprises privées

L'Etat joue un rôle important dans l'apparition du service à travers les incitations-injonctions de la commission départementale d'hygiène, qui se font manifestement plus pressantes après la loi du 15 juillet 1902 relative à la protection de la santé publique. La loi de finances du 31 mars 1903, qui met en place un fonds du Pari mutuel, joue un rôle décisif en permettant d'aider substantiellement les réalisations. Le rôle de l'Etat comme financeur (qui lui permet également une certaine normalisation technique), secondé par le département, devient alors de premier plan. Le réseau du Syndicat intercommunal des eaux de Givors-Grigny-Loire-sur-Rhône sera ainsi globalement subventionné à 25 % environ. Néanmoins, si l'Etat apparaît dans les premières années du 20e siècle comme porteur d'un modèle de coopération à grande échelle, il ne se donne pas les moyens de convaincre ou d'imposer la forme organisationnelle qu'il privilégie.

Le financement d'Etat permet le développement et la généralisation d'un service initialement apanage des grandes collectivités urbaines (l'eau de "la Ville") à l'ensemble du territoire national. Ce financement permet d'envisager d'autres modes de développement de ce type de service que sous les deux seuls modes originellement possibles et accessibles seulement aux grandes communes urbaines, à savoir la régie directe – avec des investissements et un fonctionnement qui supposent des budgets et des services municipaux importants –, ou bien la concession "de travail et service publics" – avec des investissements et un fonctionnement privés qui supposent un marché rentable et donc une population et une densité suffisantes. Ainsi, la régie intéressée ou l'affermage – combinant investissements publics et fonctionnement privé – permet une généralisation du modèle urbain d'alimentation en eau par une prise en charge publique mixte Etat-collectivités locales des investissements de premier établissement. En conséquence, il permet également le développement des entreprises gestionnaires et dans certains cas, comme ici avec la SDEI, l'apparition de nouvelles entreprises dans un secteur où la concession imposait la mobilisation (et l'immobilisation) de capitaux privés considérables. Le cabinet Daydé et Merlin saura saisir l'opportunité d'une diversification vers la gestion, à

partir de la compétence de base de l'ingénierie. D'abord gérant de la société de régie, il se lance définitivement dans ce domaine avec la création de la SDEI sans avoir à disposer de capitaux très importants. Là encore, le rôle de l'Etat dans les évolutions du secteur semble décisif ; après avoir favorisé le développement de sociétés de régie dans les années 1920 (décrets Sarraut et conditions fiscales avantageuses), l'Etat, dès le début des années 1930, fait marche arrière et retire aux communes la possibilité du développement d'un certain municipalisme.

Enfin, le cas de Givors met en évidence à la fois l'impasse de la concession et le phénomène de concentration du secteur dans les années 1920. La première concession à un entrepreneur local est un échec mais si, au début du siècle, il y a place pour un entrepreneur local – que ce soit en raison du désintérêt des grandes entreprises pour un marché considéré comme non suffisamment rentable ou de l'esprit localiste des élus –, on ne retrouve plus de petites entreprises après la première guerre mondiale. Le financement d'Etat, l'invention de l'affermage ouvre de nouveaux marchés dans lesquels s'engouffrent les grandes entreprises nationales. Si certaines ne s'intéressent qu'à la construction des infrastructures, d'autres, déjà titulaires de concessions, ont déjà adopté de longue date la logique gagnante de l'intégration verticale conception-construction-gestion des réseaux, et s'intéressent désormais très sérieusement à Givors, comme en attestent les offres de la Compagnie générale des eaux. Mais l'affermage n'a pas seulement permis un développement de ces grandes entreprises existantes, il a aussi donné aux cabinets d'ingénierie l'opportunité d'investir le domaine de la gestion de service en faisant fond sur la méfiance des petites collectivités vis-à-vis des géants qui déjà avaient pris possession du secteur.